

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/04/2019

Dossier complet le :

23/04/2019

N° d'enregistrement :

2019\_3485

### 1. Intitulé du projet

Création du poste Enedis 90 000/20 000 volts de FOND GOSSON et extension du poste RTE de FRUGES 90 000 volts à Coupelle-Neuve (62)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Enedis, Maîtrise d'ouvrages Poste Source

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Olivier VAN OOST, directeur de projet

RCS / SIRET

4 4 4 6 0 8 4 4 2 1 3 6 3 1

Forme juridique

Société anonyme à directoire

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32.	<p>. Projet : création du poste 90000/20000 volts Enedis de FOND GOSSON sur une parcelle d'environ 3600 m<sup>2</sup> et extension du poste RTE de FRUGES sur une parcelle d'environ 4600 m<sup>2</sup></p> <p>. Rubrique : postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes</p> <p>.Non ICPE</p>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Pour accueillir les gisements des producteurs éoliens dans la zone de Fruges, Enedis propose la création d'un deuxième poste de distribution 90 000/20 000 volts nommée FOND GOSSON, mitoyen à son poste existant 90 000/20 000 volts de COUPELLE NEUVE. Et RTE prévoit l'extension de son poste 90 000 volts de FRUGES.

Le projet est composé :

- pour Enedis : de la création d'un poste de distribution électrique 90 000/20 000 volts. Il occupera une superficie d'environ 3600 m<sup>2</sup>. Dans un premier temps, le poste sera constitué de deux transformateurs de 36 MVA, à terme il sera composé de trois transformateurs.
- pour RTE : de l'extension du poste existant de FRUGES, sur une surface de 4600 m<sup>2</sup>. Le jeu de barres 90 000 volts existant sera prolongé et un deuxième sera créé.

Aucune démolition n'est prévue.

Le projet est situé sur la commune de Coupelle-Neuve dans le département du Pas-de-Calais et sera réalisé sur un foncier dont Enedis et RTE sont déjà propriétaires.

## 4.2 Objectifs du projet

Le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) Nord-Pas-de-Calais a été approuvé le 17 janvier 2014. Le 7 décembre 2016, les capacités réservées ont toutes été attribuées à des producteurs EnR, ce qui a entraîné la saturation du S3REnR. En conséquence, en application du code de l'énergie, le préfet de région a demandé à RTE de procéder à la révision du S3REnR à la maille de la nouvelle région Hauts-de-France.

Durant cette phase de révision, Enedis a été sollicité pour le raccordement de plusieurs producteurs éoliens sur la zone de Fruges, représentant un volume de 90,1 MW. Dans cette zone, le poste Enedis de distribution électrique actuel dénommé COUPELLE-NEUVE, situé sur le même site que le poste RTE de FRUGES est pratiquement saturé (au 1er décembre 2018, 104,35 MW d'EnR sont en service pour une capacité maximale de 108 MW).

Afin de permettre ces nouveaux raccordements, Enedis propose la création d'un deuxième poste de distribution 90 000/20 000 volts nommé FOND GOSSON et RTE propose l'extension du poste 90 000 volts de FRUGES. Ce projet permettra d'accueillir au total 108 MW de production supplémentaire. Au total avec le poste de COUPELLE-NEUVE, la capacité de raccordement s'établit à 216 MW. Le futur poste de FOND GOSSON est inscrit comme nouvel ouvrage électrique du S3REnR des Hauts-de-France en révision et contribuera à l'accueil du gisement identifié dans cette zone de Fruges.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Enedis et RTE réaliseront séparément leur ouvrage. Cependant les opérations de la phase travaux sont sensiblement les mêmes. Entre le démarrage des travaux et la mise en service, plusieurs opérations se succéderont :

- le balisage du chantier,
- l'aménagement du terrain,
- la réalisation des accès et de la clôture (un chemin d'accès, type voirie ou piste lourde sera créé, pour accéder au nouveau poste de FOND GOSSON),
- la réalisation des pistes lourdes et légères,
- la construction des jeux de barre 90 000 volts et des massifs pour installation d'appareillages 90 000 volts
- la construction du bâtiment technique d'une surface au sol d'environ 160 m<sup>2</sup>,
- la création des tranchées pour les liaisons moyenne tension 20 000 volts,
- la mise en place et raccordement des matériels électriques de contrôle commande et de puissance,
- le contrôle du fonctionnement du poste par les équipes Enedis et RTE.

La durée des travaux pour le poste de FOND GOSSON est estimée à 14 mois, à partir d'avril 2020.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La mise en service du futur poste de FOND GOSSON et de l'extension du poste de FRUGES est projetée pour juin 2021.

Durant la phase d'exploitation, les postes fonctionneront de façon automatique, aucun personnel ne sera présent en permanence sur les sites. Seules quelques interventions ponctuelles d'entretien et de surveillance seront effectuées chaque année, comme actuellement.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Enedis a présenté une Justification technico-économique (JTE) du projet à la DREAL Hauts-de-France qui l'a jugée recevable le 25 janvier 2019.

Le projet est soumis à la consultation des maires, des gestionnaires des domaines publics concernés, conformément au décret d'application de la loi ESSOC n°2018-1160 du 17 décembre 2018 et à Permis de construire instruit par la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois avec avis conforme du préfet.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du futur poste Enedis de FOND GOSSON	environ 3600 m <sup>2</sup>
Superficie de l'extension du poste RTE de FRUGES	environ 4600 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Chemin de Fruges  
Commune de Coupelle-Neuve (62)  
Parcelle cadastrale 45 pour le poste  
de FOND GOSSON  
Parcelle cadastrale 44 pour  
l'extension du poste de FRUGES

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long.   2°  5'  4"  E Lat.   50°  30'  2"  N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long.   °  '  "   Lat.   °  '  "  

Point d'arrivée :

Long.   °  '  "   Lat.   °  '  "  

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le poste RTE de FRUGES et le poste Enedis de COUPELLE NEUVE ont été mis en service en 2013, avec pour vocation l'accueil de l'éolien de la zone de Fruges. Ces deux postes étaient intégrés dans le S3REnR Nord Pas de Calais.

Ces deux postes ont fait l'objet d'une évaluation environnementale dans le cadre de l'étude d'impact.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

			PPRN Inondation Vallée de la Lys supérieure abrogé le 07/03/2014
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 10 km de la ZSC n°FR3102001 "Marais de la Grenouillère"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création des postes induira l'imperméabilisation d'une partie des parcelles (bâtiments, piste lourde, ouvrages maçonnés).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les études techniques permettant de déterminer ces éléments sont en cours. Les travaux de construction des postes occasionneront des déblais/remblais. Le traitement des terres sera réalisé en fonction de la caractéristique des matériaux : décapage et recyclage de la terre végétale, matériaux non utilisables évacués en décharge.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir ci-dessus.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le futur poste Enedis et l'extension du poste RTE seront implantés sur des parcelles agricoles de grandes cultures et sur des plantations ornementales bordant les postes existants.  Un inventaire faune-flore a été réalisé en septembre 2018, aucun enjeu écologique n'est avéré.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet occupera environ 5500 m <sup>2</sup> de terres agricoles cultivées.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La création des postes n'engendrent pas de risque sanitaire. Les postes électriques sont sources de rayonnement magnétique très largement inférieurs à la valeur réglementaire de l'Arrêté Technique du 17 mai 2011 qui prévoit une limite de 100 micro-Tesla (réglementation européenne).
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf, durant la période de travaux, le chemin de Fruges sera emprunté par les engins ou véhicules nécessaires au chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase temporaire des travaux, le bruit proviendra essentiellement des moteurs des engins chargés du terrassement et du dépôt des matériaux. La création du poste de FOND GOSSON comportera trois nouveaux transformateurs, à terme. Ce matériel est source de bruit. Enedis engage systématiquement des études acoustiques préalables. Le nouveau poste sera conforme avec la réglementation en vigueur sur les émissions bruyantes. La première habitation se situe à environ 500 m du poste.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf, durant la période de travaux, les déchets seront évacués par les entreprises conformément à la réglementation.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Surface agricole utile (SAU) communale diminuera de la surface nécessaire à la réalisation du projet, soit environ 5500 m <sup>2</sup> .

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de création du poste de FOND GOSSON et de l'extension du poste de FRUGES, s'inscrit en mitoyenneté des postes actuels (Enedis et RTE sont propriétaires des terrains), sur des parcelles agricoles cultivées, sans enjeu écologique particulier, en dehors et éloignées de toutes zones naturelles d'intérêt patrimonial. Le site est localisé le long d'un chemin peu fréquenté et en retrait des habitations. Les postes de FRUGES et de COUPELLE-NEUVE sont déjà intégrés dans le paysage. Le poste de FOND GOSSON et l'extension du poste de FRUGES, contiguës au nord-est des postes actuels ne constitueront pas un nouveau point d'appel visuel (voir photomontages dans la note de présentation - annexe 7).

Le projet est sans effet sur les composantes physiques, naturelles et humaines. Le projet ne présentant pas d'effet majeur sur l'environnement, la réalisation d'une évaluation environnementale ne s'avère pas nécessaire.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note de présentation du projet (annexe 7)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

#### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

11

Extensio  
n

Nom de la voie

Parvis de Rotterdam - Tour Lilleurope

Code postal

5 9 7 7 7

Localité

Euralille

Pays

FRANCE

Tél

328072736

Fax

Courriel

olivier.van-oost@enedis.fr

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

GAVREL

Prénom

Julien

Qualité

Chargé de projet

Tél

327933102

Fax

Courriel

julien.gavrel@enedis.fr

**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**

## Co-maîtrise d'ouvrage

RTE

Centre de Développement Ingénierie de Lille

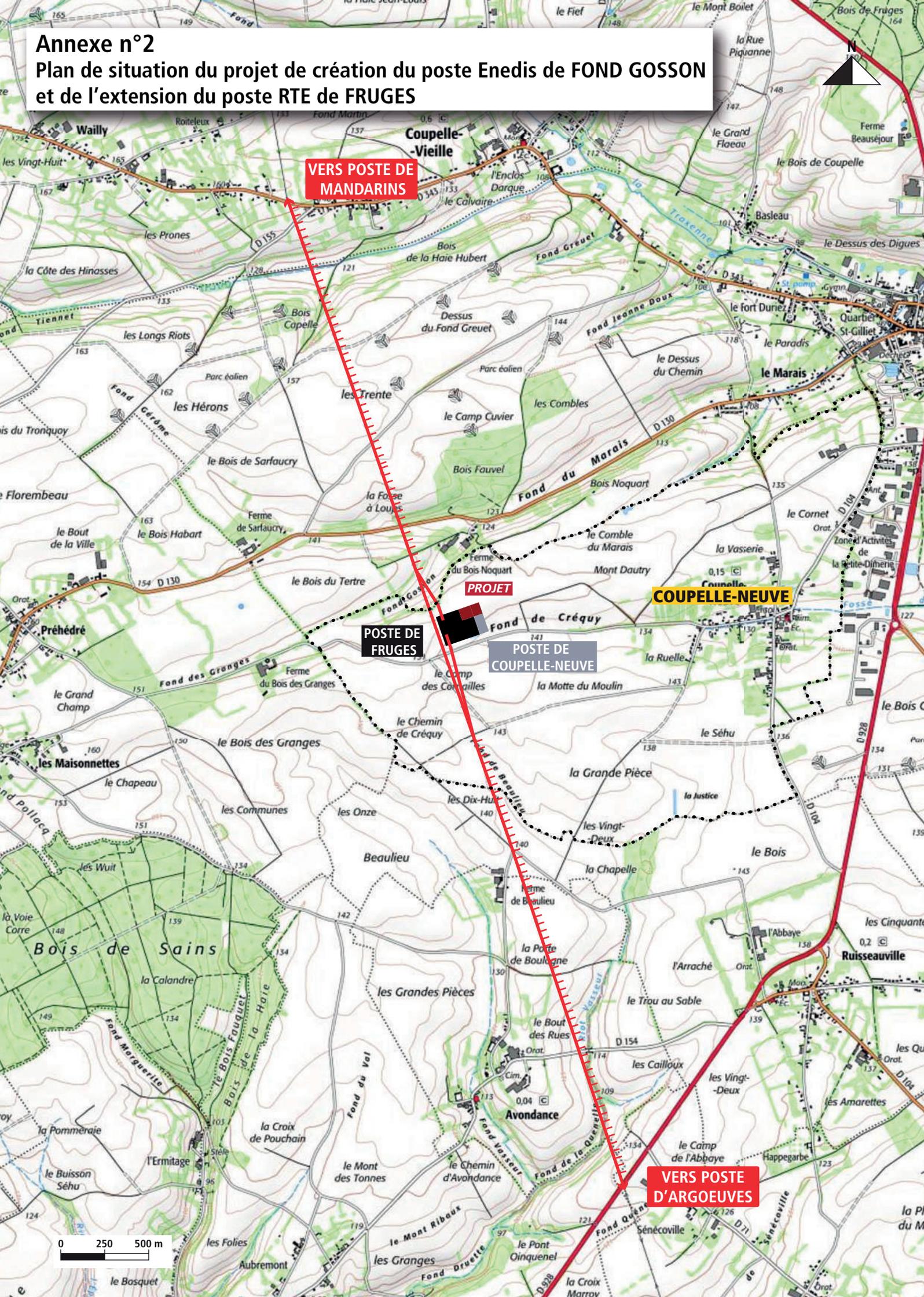
Service postes 2 - Julien DUFLOT - 03 20 13 68 60

62 rue Louis Delos

59700 MARCQ-EN-BAROEUL

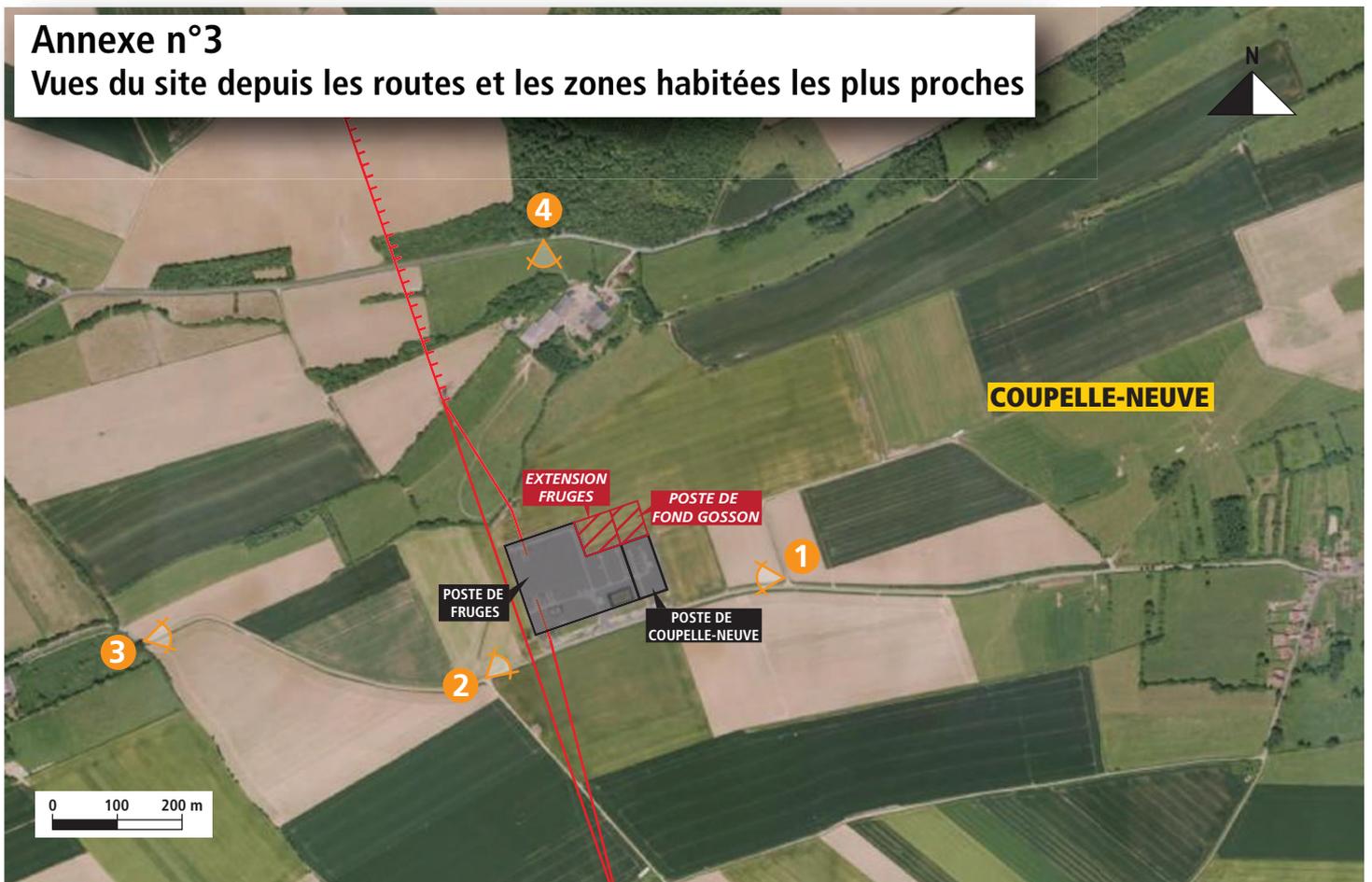
## Annexe n°2

# Plan de situation du projet de création du poste Enedis de FOND GOSSON et de l'extension du poste RTE de FRUGES



## Annexe n°3

Vues du site depuis les routes et les zones habitées les plus proches



Vues rapprochées sur les postes existants



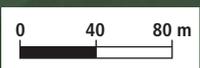
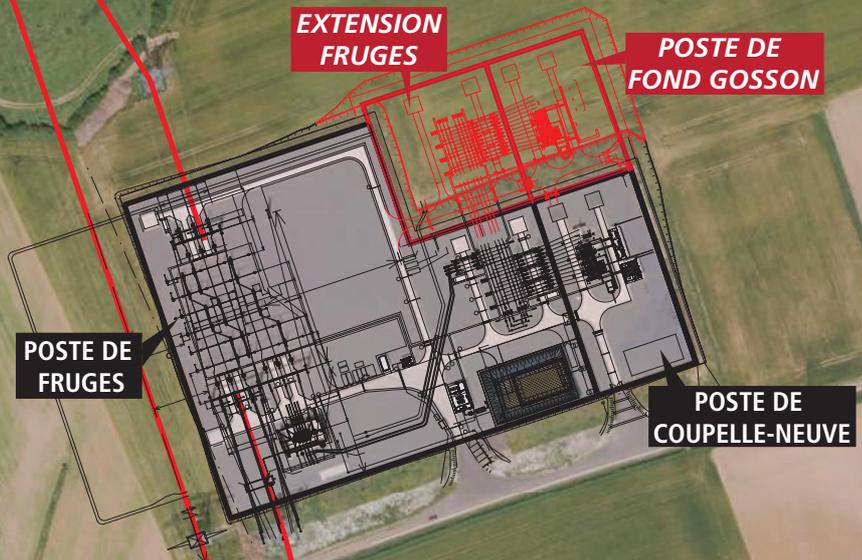
Vue éloignée sur les postes existants



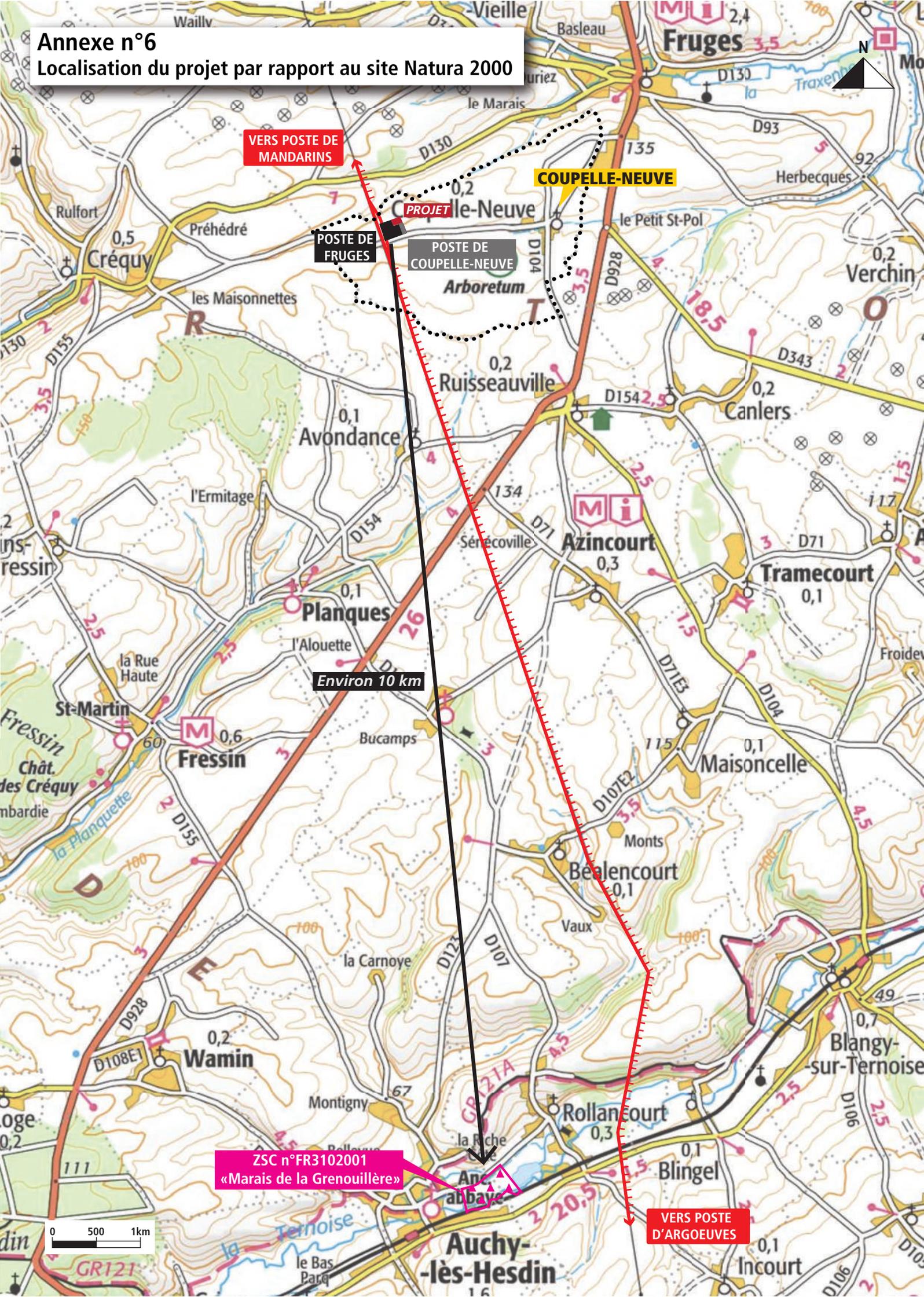
Pas de vue possible depuis la ferme du Bois Noquart

# Annexe n°4

## Plan du projet de création du poste Enedis de FOND GOSSON et de l'extension du poste RTE de FRUGES



**Annexe n°6**  
**Localisation du projet par rapport au site Natura 2000**



**VERS POSTE DE MANDARINS**

**COUELLE-NEUVE**

**POSTE DE FRUGES**

**POSTE DE COUELLE-NEUVE**

**Environ 10 km**

**ZSC n°FR3102001**  
**«Marais de la Grenouillère»**

**VERS POSTE D'ARGOEUVES**



**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note de présentation du projet (annexe 7)

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LILLE le 17/04/2019

Signature Olivier VAN OOST  
